



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 83340

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur l'activité en 2014 et le coût de fonctionnement pour l'État du Comité national pour la bientraitance et les droits des personnes âgées et des personnes handicapées.

Texte de la réponse

Créé par le décret no 2013-16 du 7 janvier 2013, le comité national pour la bientraitance et les droits des personnes âgées et des personnes handicapées (CNBD) est présidé par la ministre chargée des personnes âgées et des personnes handicapées. Il a pour mission d'aider à la définition, à la mise en œuvre et au suivi des politiques de promotion de la bientraitance et de prévention et de lutte contre la maltraitance des personnes âgées et des personnes handicapées. La bientraitance est un élément incontournable du débat public. La CNBD appréhende cette question dans sa globalité. Sa création récente répond à des besoins clairement identifiés dans les secteurs social et médico-social. Cette problématique est au cœur des préoccupations sociétales et des bonnes pratiques professionnelles. Le CNBD a vocation à intégrer le haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge créé par la loi d'adaptation de la société au vieillissement. En 2014, Le CNBD s'est réuni à une reprise dans sa formation plénière et a programmé 18 séances en groupes de travail pour ses ateliers thématiques. Hormis le remboursement des frais de déplacement pour la participation de ses membres aux séances plénières, soit un total de 602,66 euros en 2014, le CNBD n'a pas de frais de fonctionnement.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83340

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2015](#), page 4814

Réponse publiée au JO le : [2 février 2016](#), page 975